



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 113248

Texte de la question

Les énormes progrès de la géothermie ne sont malheureusement pas mis à profit comme ils le devraient. Pourtant la technologie, quelle soit sur une conception de géothermie horizontale (adaptée au logement individuel), verticale (adaptée aux logements anciens) ou sur nappe phréatique (la plus efficace), permettrait de pouvoir bénéficier d'une source de chauffage écologique et inépuisable pouvant largement contribuer à réduire de façon significative la dépendance énergétique française, l'émission de CO2 et la facture de chauffage des Français. Néanmoins, force est de constater qu'à ce jour le Gouvernement n'a absolument pas bougé le petit doigt pour aider les organismes HLM à équiper leur parc locatif dans ce sens. Il en est de même pour l'ensemble des copropriétés de notre pays et pour les petits propriétaires individuels. Les enjeux étant de taille, et compte tenu de cette fâcheuse situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les mesures d'aides techniques, financières et fiscales spécifiques que le Gouvernement entend introduire dans les réglementations de l'habitat et des impôts afin de voir enfin la solution géothermique se développer de façon importante dans notre pays.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113248

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13118